

## République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du 16 juin 2008, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

## APPROBATION D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE, BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2008

## LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2008 suivant, pour un montant total de **Fr. 60.000.--** soit :

Nouvelle école :

Aménagement, mobilier matériel, du bureau de la directrice des écoles : Fr. 25.000.-

Réfection de l'escalier d'accès au préau : Fr. 35.000.-

Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par l'excédent de revenus du budget d'un montant de Fr. 419.529.--

 Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges du budget 2008 sera de et celui des revenus de

8'084'339.-

8'443'868.-

L'excédent de revenus budgétisé de

359'529.-

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 juillet 2008.

Vandœuvres, le 25 juin 2008

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO